



## modification d'un rglt de copro

Par **mayabou**, le **25/02/2020** à **09:14**

Bonjour,

Je suis confrontée à une difficulté suivante : l'aménagement des caves de ;'immeuble a été réalisé différemment de ce qui est décrit dans le rglt de copro. de l'immeuble construit en 1962. Le rglt définit 4 cavec, or il en a été construit 5 dès l'origine , en subdivisant un lot.

Or je suis également propriétaire de deux appartements dans le même immeuble, chaque disposant d'une cave.

or je ne peux pas vendre sans redefinir les caves.

j'ai fait réaliser le mesurage par un geomètre-expert, ma difficulté réside dans les modalités de rédaction de la proposition de modification qui sera soumise à l'AGO

Dois-je reprendre uniquement l'article qui définit le lot, ou faut-il tout reprendre ?

quid du travail du notaire à qui la demande sera adressée avec les docs ( PV de l'AG, doc du gémetre)

Existe-t-il des modèles de rédaction

Comptant sur votre collaboration

Tcdlt

Mayabou

Ce qui signifie qu